



DELIBERATIONS ADOPTEES PAR LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 27 JUIN 2024, A 16H30

Document établi conformément aux dispositions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2022, modifié par l'ordonnance n°2031-1310 du 7 octobre 2021.

Date de convocation du Bureau Communautaire : le 21 juin 2024

Affiché au siège : le 28/06/24

Lors de sa séance du 24 septembre 2020, le Conseil Communautaire a délégué au Bureau Communautaire, certaines de ses attributions (cf. délibération n°124/20).

Le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Grand Guéret, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire et en séance publique, au siège de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, 9 Avenue Charles de Gaulle – 23000 GUERET – sous la présidence de M. Eric CORREIA, Président,

Lequel formant quorum a pu délibérer :

N° Délibérations	Objet de la délibération	Sens du vote
93/24	PASSATION DE CONVENTION D'OCCUPATION (BAIL PRECAIRE) POUR LA PERMANENCE DE L'OPAH-RU DE GUERET AVEC LA VILLE DE GUERET	Membres en exercices : 17 Membres présents : 15 Pouvoirs de vote : 2 Membres excusés : / Abstentions : / VOTANTS : 17 Adoptée à l'unanimité
94/24	AVENANT N°3 A LA CONVENTION D'OCCUPATION DOMANIALE AVEC LE GIE « LES MONTS DE GUERET »	Membres en exercices : 17 Membres présents : 15 Pouvoirs de vote : 2 Membres excusés : / Abstentions : / VOTANTS : 17 Adoptée à l'unanimité



95/24	RENOUVELLEMENT ADHESION AGENCE DE DEVELOPPEMENT ET D'INNOVATION DE LA NOUVELLE-AQUITAINE (ADI N-A)	Membres en exercices : 17 Membres présents : 15 Pouvoirs de vote : 2 Membres excusés : / Abstentions : / VOTANTS : 17 Adoptée à l'unanimité
96/24	STRUCTURE ARTIFICIELLE D'ESCALADE GLENIC GRIMPE CONVENTION D'OCCUPATION DOMANIALE	Membres en exercices : 17 Membres présents : 15 Pouvoirs de vote : 2 Membres excusés : / Abstentions : / VOTANTS : 17 Adoptée à l'unanimité
97/24	OCTROI D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION LA GRAPPE	Membres en exercices : 17 Membres présents : 15 Pouvoirs de vote : 2 Membres excusés : / Abstentions : / VOTANTS : 17 Adoptée à l'unanimité
98/24	PASSATION DE CONVENTIONS DE PASSAGE ET D'UN DROIT REEL DE JOUISSANCE SPECIALE AVEC LE SDEC 23 (FESTIVAL DE MUSIQUE AERODROME GUERET-ST LAURENT)	Membres en exercices : 17 Membres présents : 15 Pouvoirs de vote : 2 Membres excusés : / Abstentions : / VOTANTS : 17 Adoptée à l'unanimité